

## CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

L'an 2020, le 14 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

**Etaient présents :** BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, GONON Bernard, HALITIM Véronique, JOUVENCEL Clément, MOREL Fernand, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent.

**Absente excusée :** DEWIER Valérie

**Secrétaire de séance :** BOULEAU Marie-France

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020.

### **1- Affectation du résultat (annule et remplace la délibération 2020-005)**

Monsieur le Maire explique qu'à la demande de Madame la Sous-Préfète de la Tour du Pin, il convient de modifier certains éléments du budget et de soumettre une nouvelle délibération d'affectation du résultat au conseil municipal comme suit :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- |  |                    |              |
|--|--------------------|--------------|
| - un solde d'exécution de la section d'investissement de : | <i>Excédent de</i> | 1 964.91 €   |
| - un résultat de la section de fonctionnement de :         | <i>Excédent de</i> | 103 444.41 € |

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- |                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| - en dépenses pour un montant de : | 41 157.00 € |
| - en recettes pour un montant de : | 24 271.00 € |

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à : 14 921.09 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité avec 14 voix POUR** décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la manière suivante :

- |  |             |
|--|-------------|
| ■ compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour : | 14 921.09 € |
| ■ ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour :      | 88 523.32 € |

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020-005 du 9 mars 2020.

### **2- Budget de fonctionnement - décision modificative n°2**

Dans le cadre des rectifications demandées par Madame la Sous-Préfète de la Tour du Pin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les virements de crédits ci-après :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| ■ <b>COMPTE DEPENSES :</b>                                   |                     |
| CHAP 023 - COMPTE 023 virement à la section d'investissement | <b>-14 921.09 €</b> |

■ **COMPTES RECETTES :**

CHAP 002 - COMPTE 002 résultat d'exploitation reporté -14 921.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité avec 14 voix POUR** de régulariser la situation des crédits, telle que présentée ci-dessus.

**3- Budget d'investissement - décision modificative n°2**

Dans le cadre des rectifications demandées par Madame la Sous-Préfète de la Tour du Pin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les virements de crédits ci-après :

■ **COMPTES DEPENSES :**

CHAP 020 - COMPTE 020 dépenses imprévues -14 921.09 €

■ **COMPTES RECETTES :**

CHAP 021 - COMPTE 021 virement de la section d'exploitation -14 921.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité avec 14 voix POUR** de régulariser la situation des crédits, telle que présentée ci-dessus.

**4- Budget d'investissement - décision modificative n°3**

Dans le cadre des rectifications demandées par Madame la Sous-Préfète de la Tour du Pin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les virements de crédits ci-après :

■ **COMPTES DEPENSES :**

CHAP 001 - COMPTE 001 solde d'exécution de la section d'investissement +14 921.09 €

■ **COMPTES RECETTES :**

CHAP 10 - COMPTE 1068 excédents de fonctionnement capitalisés +14 921.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité avec 14 voix POUR** de régulariser la situation des crédits, telle que présentée ci-dessus.

**5- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Gymnase de Montalieu**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner les délégués qui siégeront au comité syndical du Syndicat Intercommunal du Gymnase de Montalieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité avec 14 voix POUR** de désigner :

**Titulaires :**

Madame Véronique HALITIM  
Monsieur Fernand MOREL

**Suppléants :**

Madame Florence DELES  
Madame Marie-France BOULEAU

**6- Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour la nouvelle rentrée les enseignants ont souhaité équiper leur classe de quelques tablettes tactiles utiles aux élèves dans le cadre de leurs apprentissages. Cet achat a été réalisé grâce à la coopérative scolaire.

Monsieur le Maire explique que pour des raisons pratiques, une dotation supplémentaire serait la bienvenue. Il propose donc au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 500 € pour permettre l'achat de tablettes supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité avec 14 voix POUR** :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la coopérative scolaire.

## 7- Questions diverses

### \* point sur la rentrée scolaire

- Véronique HALITIM :

- ↳ la rentrée s'est bien passée
- ↳ recrutement de Madame Cathy RODRIGUES en charge de l'accompagnement des élèves dans les transports scolaires et de la surveillance de la cour pendant la cantine
- ↳ c'est Myriam PICAUD qui est désormais chargée de l'animation périscolaire

### \* point sur les opérations en cours :

- Gilles RAPET :

- ↳ travaux réalisés : réparation du local boules suite au dégât des eaux
- ↳ travaux à venir : place de stationnement PMR salle des fêtes et création d'un parking « rue Dessous des Côtes » vers la Maison Mocellin

- Francis SPITZNER :

- ↳ Etude pour la sécurisation du carrefour d'entrée du village : il faudrait engager une étude supplémentaire en collaboration avec le Département. Les contraintes étant fortes et le montant des subventions très limité, il est très compliqué d'envisager une telle étude.
- ↳ un courrier sera néanmoins adressé au Préfet de l'Isère pour demander la mise en place d'un radar au carrefour.
- ↳ présentation du diagnostic géomécanique Rd65d : le risque de chute de blocs étant faible, il n'y a pas de mesure de sécurisation à prévoir.

\* **désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense** : désignation d'un correspondant défense - Madame BOULEAU est désignée pour remplir cette mission.

### \* tour de table

- Véronique HALITIM :

- ↳ la commission action sociale se réunira prochainement afin de choisir les colis de Noël à distribuer aux personnes de 70 ans et plus.

- Hervé DECEVRE :

- ↳ un ramassage des encombrants est prévu les lundis 5 et 12 octobre.
- ↳ poteau incendie à remplacer rue Dessous des Côtes
- ↳ réglementation du stationnement des camionnettes : autorisé uniquement « place du 19 mars 1962 ». Un arrêté de stationnement ainsi qu'une signalisation seront mis en place prochainement.

- Fernand MOREL :

- ↳ site internet : le choix de la commission communication s'est porté sur le réseau des communes. Coût total du pack : 924 € pour 2 ans.
- ↳ Vertroland : la commission va se réunir pour définir le thème de cette édition et préparer son contenu.
- ↳ journées européennes du patrimoine 19-20 septembre : visite libre le samedi et le dimanche de 10h-18h

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.**

**Prochaine séance du conseil municipal : lundi 12 octobre 2020 à 18h30**